

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

26 SEPTEMBRE 2013

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Rapport annuel sur le prix
et la qualité du service
public de distribution
d'eau potable – Exercice
2012**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 27 septembre 2013
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 1^{er} octobre 2013
et qu'il est donc exécutoire.

Le 1^{er} octobre 2013

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


Aline RIDET

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille treize, le 26 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 septembre deux mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame MAUVAGE, Monsieur HAÏAT, Monsieur MAILLARD, Madame NICOT, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur CHARREAU, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIoux, Madame GUERRY, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD, Monsieur BIHOUIS

Avaient donné procuration :

Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur MAILLARD
Madame USQUIN à Madame MAUVAGE
Monsieur STUCKERT à Madame de CIDRAC
Madame KARCHI-SAADi à Madame TÉA
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI
Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD

Étaient absentes :

Madame GOMMIER
Madame ROCCHETTI

Secrétaire de séance :

Monsieur FAVREAU

N° DE DOSSIER : 13 E 14

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE - EXERCICE 2012

RAPPORTEUR : Monsieur AUDURIER

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le service public de production, de traitement et de distribution d'eau potable a été délégué à la société Lyonnaise des Eaux par un contrat de concession de service public prenant effet le 1^{er} janvier 1992, pour une durée de 30 ans.

Aux termes du contrat, le délégataire s'est engagé à respecter les objectifs définis par la Ville, à savoir :

- assurer l'approvisionnement en eau à tout moment,
- appliquer les normes nationales et européennes afférentes à la qualité de l'eau,
- assurer le renouvellement normal des installations existantes et garantir une information complète aux usagers sur la qualité de l'eau.

Il ressort du rapport 2012 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable que l'eau distribuée sur la commune est de bonne qualité bactériologique et chimique. Les contrôles analytiques de l'eau réalisés en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) révèlent une « eau de bonne qualité, conforme aux limites de qualité définies dans le code de la santé publique ».

Les indicateurs de performance de service rendu permettent de constater une amélioration de la qualité du service :

- l'amélioration du rendement du réseau de l'ordre de 91,6 % en 2012 contre 90,6 % en 2011,
- la baisse de la consommation d'eau. Le volume d'eau consommé en 2012 (2 429 118 m³) a diminué de 4,70% par rapport à l'année 2011,
- le prix du m³ d'eau (eau et assainissement) est le plus bas des villes environnantes (Marly-le-Roi, Fourqueux, Mareil-Marly, Le Vésinet),
- le taux moyen de renouvellement des 102 905 mètres linéaires de réseau d'eau potable a été de 1,12% en 2012 contre 1,10% en 2011,
- au 31 décembre 2012, il restait sur la Ville 116 branchements plomb. D'ici la fin de l'année 2013, tous ces branchements devraient avoir été changés.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,


Après avoir entendu les explications qui précèdent,

Conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales,

PREND ACTE des rapports présentés, d'une part, par l'A.R.S. et, d'autre part, par la société Lyonnaise des Eaux.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1er Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines

